



MAIRIE DE MORAS EN VALLOIRE

26210 MORAS EN VALLOIRE

☎ 04 75 31 94 71
📄 04 75 31 82 61
mairie.moras@wanadoo.fr
www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,
Vu, Le Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2013

L'an deux mille treize et le vingt neuf avril à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 23 avril, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Monique BERUT, Nicolas CAPPONE, Danièle CONJARD, Christian DURAND, Maurice GONNON, René NIVON, Patrice REBOULLET.

Excusé(s): Armelline AUDRIEU, Mireille CANON, Jean-Christophe ROBIN, Laurence SAPET.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Armelline AUDRIEU à Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN à Aurélien FERLAY.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Christian DURAND est désigné pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2013

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2013 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Monsieur NIVON demande que soit ajoutée une précision dans le compte-rendu précédent concernant la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013. Le service de restauration scolaire se fera en effet du lundi au vendredi, excepté le mercredi, étant entendu qu'il y aura classe le samedi matin.

Monsieur le Maire approuve cette remarque qui a le mérite de la clarté.

Avec cet ajout, le procès verbal de la séance du 25 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : électricité bâtiments, déneigement, participation médiathèque, maintenance 2013 clocher, dératissage, remplacement chauffe-eau cantine, matériel service technique, frais division parcelle, disque dur externe pour le secrétariat.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été renouvelé avec la société SINTEGRA / ARTIGEO pour les travaux d'assainissement à venir dans la rue des terreaux.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Cession de parcelles de la zone d'activités le Val d'Or à la Communauté de communes Rhône Valloire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la cession des parcelles communales de la zone d'activité du Val d'Or à la communauté de communes Rhône Valloire, cette dernière ayant la compétence développement économique et projetant la requalification-extension de cette zone d'activités. Deux parcelles n'étaient pas incluses dans la précédente délibération. Il s'agit des parcelles cadastrées AD 688 (1341 m²) et AD 764 (1949 m²), parcelle issue de la parcelle AD 651, partie non mise à disposition du SDIS pour le centre de secours La Valloire, qui s'ajoutent aux parcelles AD 618, AD 620, AD 696 et AD 697. Le prix de cession proposé reste fixé à 8 € le mètre carré.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Renforcement de réseau électrique quartier les Terreaux - Fond Blanchet – Approbation du projet soumis par Energie SDED

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune au quartier les Terreaux / Fond Blanchet.

Ces travaux, comme ceux en cours au Quartier des Ormes, permettront aux riverains et agriculteurs d'avoir les puissances nécessaires à leurs activités tout au long de l'année et d'éviter les saturations connues l'été dernier. Le montant de dépense prévisionnelle est de 65 811.60 euros financés totalement par le SDED. Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Demandes de subventions au Conseil Général de la Drôme au titre de la dotation cantonale 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets de réfections de voirie devenues nécessaires sur la commune et informe que la commission voirie a défini comme prioritaires les travaux concernant la rue des Terreaux, la montée de la gendarmerie, un chemin piétonnier menant au quartier les Bises, une ruelle reliant le village à l'église, une portion de la route de la Madone, une portion de la voie du Moulin et le quartier Moureton.

Le montant total des travaux s'élève à 64 477.90 € HT.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition de radars pédagogiques pour la commune. Ces supports de prévention permettent de lutter efficacement contre les excès de vitesse et de déployer une solution visible et populaire dans le domaine de la sécurité routière.

Il est prévu de les installer aux entrées d'agglomération, et avec un radar amovible sur les zones les plus dangereuses de la commune.

Le montant total de ces équipements s'élève à 6 339.90 € HT.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de procéder à ces aménagements, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de travaux de restauration d'un pont sur le cours du Buissonnet en bordure du chemin du Pierrard. Celui-ci s'est fortement et soudainement dégradé suite à un choc probablement causé par le passage d'un véhicule au gabarit inadapté. L'ouvrage est gravement fragilisé et menace de céder. Une interdiction de circulation pour les véhicules de plus de 3.5 t a été installée par sécurité dans l'attente de travaux sur les conseils du Centre Technique Départemental. Le montant total de ces travaux de restauration s'élève à 20 242 € HT.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de procéder à ces travaux, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme.

Les trois dossiers de demandes de subventions sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire dans le Vercors en juin 2013 (classes élémentaires)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de sortie scolaire prévue le 7 juin prochain pour les deux cycles élémentaires de l'école primaire de la commune. Il s'agit d'une visite aux élèves de l'école de Saint-Martin-en-Vercors correspondant depuis le début de l'année avec ceux de Moras, ainsi qu'une sortie au parc d'aventures et de découverte Vercors Forest à Saint-Agnan-en-Vercors.

Le coût de la journée est de 805 euros (615 euros de transport et 190 euros d'entrées au parc).

La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût, soit un montant de 402.50 euros, le solde étant pris en charge par l'association de parents d'élèves l'Ecolline.

Les crédits budgétaires sont prévus à l'article 6745. Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Proposition d'adhésion au Comité National d'Action Sociale

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS). Il explique que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre en place cette action sociale en faveur du personnel communal en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2013.

8. Point d'avancement sur les travaux d'extension de l'école et construction de la bibliothèque, programmation des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue des Terreaux

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux et rappelle que les réunions de chantier se déroulent tous les mardis à 16h30. Il rappelle également que les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue des Terreaux doivent être réalisés cet automne puisque les subventions notifiées ne sont valables que jusqu'au 31 décembre 2013. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude Sintegra Artigéo. Le dossier de consultation des entreprises sera publié en juin pour un démarrage des travaux en septembre.

9. Concours « Maisons Fleuries » 2013

Le conseil municipal désigne un jury composé de cinq élus pour le concours « maisons fleuries 2013 » : Monique BERUT, Danièle CONJARD, René NIVON, Jean-Christophe ROBIN et Aurélien FERLAY. Les inscriptions sont ouvertes en mairie jusqu'au 15 juin.

Le jury visitera les maisons inscrites durant la 2^e quinzaine du mois de juin.

10. Rendu compte des travaux des commissions communales et questions diverses

- Mariages et parrainages à venir
- Information sur le Forum Jobs d'été du 30 avril à la salle des fêtes
- Exposition « Jean Moulin, un héros moderne » du 6 au 11 mai en mairie
- Préparation de la commémoration du 8 mai
- Réunion publique sur l'assainissement non collectif le 11 juin 19h à la salle des fêtes

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 27 Mai 2013 à 18 heures 30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.